



Erreurs des sommes réclamées dans le commandement de payer et l'a

Par hector33

Bonjour,

Mon bailleur me demandait de payer en sus du loyer, la TVA sur le loyer, de payer son assurance (alors qu'il me demandait régulièrement de lui fournir la mienne) et d'autre sommes dont je demandais des justificatifs qui ne m'ont jamais été fournis.

Lassé, je payais le loyer HT et leur assurance.

J'ai été mis devant le tribunal par assignation après un commandement de payer qui contenait ces erreurs.

Mon avocat a relevé les erreurs dans ses conclusions, en cours du procès, la partie adverse a reversé l'équivalent de 3 années d'assurance.

Ma question est : est-ce que du fait des erreurs dans le commandement de payer et l'assignation les procès devait être rendu obligatoirement en ma faveur ?

Est-ce qu'il n'y avait pas délit d'escroquerie d'un professionnel envers son locataire ?

Merci d'avance,

Hector